

Charte du bénévolat



CITIA est un centre de ressources et de compétences dans le domaine de l'image et des industries créatives, qui rayonne autour de trois axes : la culture, l'économie et les formations.

Depuis plus de 60 ans, CITIA organise le Festival International du Film d'Animation et son Marché (MIFA), deux événements devenus des références mondiales dédiées à l'animation. Ils rassemblent chaque année les plus grands professionnels du secteur et célèbrent la créativité et la diversité des styles et techniques d'animation.

En 2026, une nouvelle page s'écrit avec l'ouverture de la Cité internationale du cinéma d'animation Lieu d'émerveillement, de découverte et de transmission, la Cité a pour ambition de devenir une référence internationale dédiée à l'animation sous toutes ses formes. À travers un parcours d'exposition permanent, des expositions temporaires, des projections, des ateliers et des rencontres, elle invite petits et grands à entrer dans les coulisses de la création, là où naissent les personnages et les univers.

AnneCY, capitale mondiale du cinéma d'animation, s'enrichit ainsi d'un lieu vivant et ouvert à toutes et tous, au cœur des montagnes.

Pour plus d'informations :

www.citia.org

www.annecyfestival.com

www.citeanimationannecy.com/fr

Pourquoi cette charte ?

La présente charte définit les engagements réciproques de CITIA et des bénévoles dans le cadre de leurs activités au sein du Festival, du MIFA et de la Cité de l'animation.

C'est grâce à l'engagement et à la détermination de plus de 750 bénévoles chaque année que le Festival International du Film d'Animation d'Annecy perdure et rayonne aujourd'hui.

Pour continuer cette belle aventure, nous comptons sur le sérieux, l'implication et l'enthousiasme de chacun.

Afin d'assurer le bon déroulement du Festival et le succès de cette nouvelle étape, nous vous demandons de prendre à cœur les engagements suivants.

Il s'agit de consignes simples, fondées sur le bon sens et le respect mutuel, qui garantiront une belle expérience pour tous : bénévoles, festivaliers, professionnels et visiteurs de la Cité.



CITIA s'engage à	Le bénévole s'engage à
<ul style="list-style-type: none"> • Vous accueillir comme membre à part entière. • Transmettre des informations claires. • Organiser une journée d'accueil et de formation le samedi 20 juin 2026 • Confier une mission conforme aux disponibilités et communiquer les conditions de mise en œuvre. • Désigner un référent. • Fournir les documents et le matériel nécessaires. • Assurer un environnement respectueux et sécurisé pour toutes et tous, avec une politique de lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS). • Écouter vos suggestions. • Fournir une accréditation offrant la possibilité, en dehors des temps de mission et dans la limite des places disponibles, de profiter des événements. • Participer à la restauration par jour de mission. • Proposer un Pass 7 jours valable sur le réseau bus Sibra (agglomération d'Annecy). • Souscrire une assurance pour vous couvrir dans le cadre de votre bénévolat. • Sur demande, vous délivrer une attestation de mission bénévole. • Recueillir votre feedback pour améliorer l'expérience bénévole 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la journée d'accueil obligatoire du samedi 20 juin 2026 • Assurer 6 jours minimum de mission sur la semaine du festival et 4 jours pour le MIFA • Adopter une attitude exemplaire et responsable dans un environnement inclusif, bienveillant et respectueux. • Être ponctuel et assidu pour ses missions. • Informer en avance de toute modification de disponibilité, sauf en cas de force majeure. • Faire preuve de calme, bienveillance et disponibilité envers tous les publics. • S'abstenir de consommer des boissons alcoolisées et stupéfiants avant et pendant sa mission. • Contacter son référent pour toute décision ou problème rencontré pendant sa mission. • Ne pas transmettre d'information erronée ou non vérifiée, s'assurer de son exactitude auprès de son référent. • Prendre connaissance des documents fournis et s'engager à suivre les missions définies. • Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et l'équipe CITIA. • Agir de manière polie et serviable envers tous, quel que soit leur genre, orientation sexuelle, origine ethnique ou sociale. • Porter le polo « bénévoles » avec une tenue vestimentaire correcte et adaptée pendant sa mission. <p style="text-align: center;">Tout comportement, discours ou attitude inapproprié sera pris très au sérieux.</p>



DROIT À L'IMAGE

L'équipe officielle des photographes et des vidéastes couvre tous les événements Festival et Mifa. Sans notification particulière de votre part et hors images exclusives, les images et extraits vidéo pourront être diffusés sur l'ensemble de nos supports. « La présente autorisation est consentie à CITIA à titre gratuit et sans contrepartie pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à des fins de promotion et de communication sur tous supports de communication notamment nos sites internet et éditions sans que cette liste ne soit limitative ».



J'ai pris connaissance des informations ci-dessus

Fait à _____

Le _____

Nom-Prénom

Signature

DROIT À LA RECUPERATION DES DONNEES

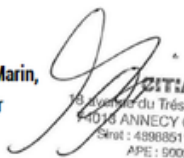
Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est CITIA conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Ces données sont traitées dans le respect de la réglementation applicable, pour le recrutement des bénévoles au festival d'animation, la constitution du dossier de bénévole ainsi que pour la gestion et l'organisation de son activité pendant le festival. La base légale est l'exécution de mesure contractuelle. Ces données seront conservées pendant la mission de bénévolat et seront supprimées 5 ans après la fin de la mission. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires. A défaut, CITIA ne sera pas en mesure d'organiser la mission de bénévolat. Dans le cadre des traitements cités ci-dessus, ces données sont destinées à un usage interne au service concerné de CITIA. Dans tous les cas, elles sont hébergées en France. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et d'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement. Ces droits peuvent être exercés, en précisant vos nom, prénom, adresse postale en vous adressant par email à l'adresse suivante dpo@citia.org

Vous pouvez aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès en désignant notamment une personne qui aura vocation à les exécuter. Dans le cadre de sa politique de protection des données personnelles, CITIA a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : dpo@citia.org

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Dans le cas du non-respect de ces engagements, il pourra être mis fin à la mission et à l'accréditation Bénévole.

Mickaël Marin,
Directeur



CITIA
18 Avenue du Trésum - BP 390
64010 ANNECY Cedex - F -
SIRAT : 40908511100019
APE : 9002 Z